

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Ian Rajotte, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Julie Gauthier, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale par intérim  
Maître Karine Patton, greffière

*Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient à huis clos*

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et séance extraordinaire du 23 février 2021.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Aide financière au Club de natation Samak.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Adoption de la planification stratégique et du plan d'action « Ensemble vers 2025 ».
- 1.6 Mise à jour des membres du comité de développement économique et durable.
- 1.7 Mise à jour des membres au conseil d'administration de Gestion Aréna Ville de La Prairie.
- 1.8 La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie.

**2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

3.1 Adoption du règlement numéro 1250-45 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier des dispositions relatives à:

- la terminologie de certaines définitions;
- divers usages accessoires autorisés à certaines classes d'usages H-1 et H-2;
- l'égouttement des eaux de surface;
- l'implantation de bâtiment, l'architecture, la construction et équipements accessoires, les aménagements de terrain pour un usage résidentiel;
- l'aménagement intérieur et extérieur des lieux relatif à une maison intergénération;
- dimensions minimales d'une case de stationnement pour personnes handicapées pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et d'utilité publique;
- la plantation d'arbres en cour avant pour les projets résidentiels;
- l'aménagement de terrain pour un usage industriel;
- la construction de certaines constructions accessoires pour un usage communautaire et d'utilité publique;
- l'affichage sur l'ensemble du territoire;
- matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- l'entreposage extérieur autorisé, aux catégories et à la hauteur d'entreposage;
- la modification des limites de certaines zones;
- certaines grilles des usages et normes concernant les usages, l'aménagement de terrain et les marges.

3.2 Adoption du règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;

- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.3 Adoption du règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

3.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1469-M procédant à une refonte du règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

3.5 Avis de motion 2021-03 - Règlement numéro 1469-M procédant à une refonte du règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

4.1 Octroi d'un contrat pour le déneigement des abribus de la Ville.

4.2 Octroi d'un mandat pour l'étude de redynamisation Une vision pour le cœur de La Prairie.

#### **5. COMMUNICATIONS**

#### **6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

6.2 Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville de La Prairie.

6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 200 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021.

6.4 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 5 200 000 \$ à la suite des demandes de soumissions publiques.

#### **7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 13 janvier 2021.

7.2 Approbation - Recommandations - Comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 13 janvier 2021.

7.3 Mise à jour des membres du comité de circulation et de mobilité active.

7.4 Autorisation de signature - Bail à long terme entre la Ville de La Prairie et Hydro-Québec (piste cyclable et aire de terrain de jeux).

7.5 Autorisation de signature - Entente de location d'espaces de stationnement entre la Ville de La Prairie et 9305-0490 Québec inc. (conteneur de récupération de vitres).

**8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

8.1 Mise à jour des membres du comité concernant les personnes handicapées.

8.2 Mise à jour des membres de la commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille.

8.3 Exposition de l'Association des artistes peintres affiliés de la Rive-Sud à La Prairie.

**9. RESSOURCES HUMAINES**

9.1 Mise à jour de l'organigramme général de la ville.

9.2 Nomination à titre de directeur par intérim pour les deux directeurs adjoints du Service des travaux publics et du génie.

9.3 Nomination au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics.

9.4 Embauche d'un chef de division revenus et états financiers temporaire aux Services administratifs et financiers.

9.5 Nomination d'une secrétaire au Service de sécurité incendie.

9.6 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une secrétaire au Service de l'urbanisme.

9.7 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

11.1 Autorisation de signature - Permis pour construction sur les terrains de la NA30.

**12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2021.

12.2 Dérogations mineures.

- i. Dérogation mineure numéro 2020-112 relative à un projet d'affichage commercial au 155, boulevard Taschereau (Café Starbucks) - Lot 1 917 137 du cadastre du Québec.

- ii. Dérogation mineure numéro 2020-114 relative à une construction résidentielle aux 401 à 405, rue Saint-Georges – Lot 1 916 835 du cadastre du Québec.
- iii. Dérogation mineure numéro 2020-117 relative à une construction institutionnelle au 210, rue du Vice-Roi – Lot 6 086 094 du cadastre du Québec.
- iv. Dérogation mineure numéro 2021-005 relative à une construction accessoire au 65, rue Paradis - Lot 1 914 779 du cadastre du Québec.
- v. Dérogation mineure numéro 2021-007 relative à un projet d'affichage commercial au 1010, boulevard Taschereau (Restaurant A & W) – Lots 5 069 814 et 5 069 822 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séances du 13 janvier 2021 et du 3 février 2021.

12.4 Mise à jour des membres de la commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-03-051**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2021-03-052**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 à 16 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 23 février 2021 à 8 h 15.

**ADOPTÉE**

**2021-03-053**

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION SAMAK**

**ATTENDU** que le Club de natation Samak loue des heures d'utilisation de la piscine au collège Jean de la Mennais;

**ATTENDU** qu'il y a des citoyens de La Prairie parmi les nageurs dudit club;

**ATTENDU** qu'il importe pour la Ville de soutenir le sport amateur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 2 500 \$ au Club de natation Samak pour la retenue d'heures d'utilisation de la piscine au Collège Jean de la Mennais pour l'année 2021.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale par intérim dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-03-054**

**ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU PLAN D'ACTION « ENSEMBLE VERS 2025 »**

**ATTENDU** que la Ville a entrepris une démarche de planification stratégique en février 2019, sous le thème « Ensemble vers 2025 »;

**ATTENDU** que la Ville a terminé le processus d'élaboration de ladite planification en décembre 2020;

**ATTENDU** que la Ville souhaite adopter officiellement sa planification stratégique et le plan d'action qui en découle;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la planification stratégique et le plan d'action « Ensemble vers 2025 ».

**ADOPTÉE**

**2021-03-055**

**MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres du comité de développement économique et durable comme suit:

Madame Rebeca Fotiadi - Présidente du Quartier Général;

Madame Florence Duhamel - Présidente de Maisons D&D;

Monsieur Arman Darvishali - Propriétaire de La Diperie;

Monsieur David Bergeron - Directeur général de la chambre de commerce et d'industrie du Grand-Roussillon;

Monsieur Robert Elhen - Président de Rampart Partitions;

Monsieur Patrice Lemieux - Président de Squad Cycle;

Coordonnateur au développement économique à la Direction générale.

Le coordonnateur au développement économique agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

2021-03-056

**MISE À JOUR DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**DE METTRE À JOUR** la liste des membres de Gestion Aréna Ville de La Prairie comme suit:

Directeur du Service du génie;

Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

2021-03-057

**LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA  
DÉMOCRATIE**

**ATTENDU** que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU** que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU** que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU** que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU** qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :



*« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.*

*La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.*

*C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.*

*Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.*

*Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »*

#### **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Ville de La Prairie adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

En amendement à la proposition principale :

Une proposition d'amendement est présentée par monsieur Denis Girard pour ajouter les deux phrases suivantes à la déclaration d'engagement de l'UMQ sur le respect et la démocratie :

« Rappelons-nous aussi que le respect entre les élus, l'administration municipale et les citoyens et citoyennes est fondamental à la vie démocratique et à la participation citoyenne. Chacun et chacune a droit au respect et a une responsabilité dans le maintien d'un climat respectueux. »

La proposition d'amendement est rejetée faute d'appuyeur.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

## **ADOPTÉE**

*Avant l'étude du point suivant, Madame la conseillère Julie Gauthier déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération qui pourrait influencer son indépendance de jugement. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et elle est mise dans la salle d'attente de la visioconférence à 16h44.*

**2021-03-058**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** l'avis de motion 2020-25 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021;

**ATTENDU** l'avis public concernant la procédure de demande de scrutin référendaire, publié le 16 février 2021;

**ATTENDU** qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été signée;

Ce projet de règlement a pour objet de modifier des dispositions touchant à :

- la terminologie de certaines définitions;
- à divers usages accessoires autorisés à certaines classes d'usages de type habitation unifamiliale (H-1) et habitation bi et tri familiale (H-2);
- à l'égouttement des eaux de surface;
- à l'implantation de bâtiment, l'architecture, la construction et équipements accessoires, aux aménagements intérieur et extérieur pour un usage résidentiel;
- aux dimensions d'une case de stationnement pour personnes handicapées pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et d'utilité publique;
- à l'aménagement de terrain et à l'entreposage extérieur pour un usage industriel;
- à la construction de certaines constructions accessoires pour un usage communautaire et d'utilité publique;
- à l'affichage;
- aux matériaux autorisés;
- à la modification des limites de certaines zones et grilles des usages et normes.

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-45**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER DES  
DISPOSITIONS RELATIVES À:

- la terminologie de certaines définitions;
- divers usages accessoires autorisés à certaines classes d'usages H-1 et H-2;
- l'égouttement des eaux de surface;
- l'implantation de bâtiment, l'architecture, la construction et équipements accessoires, les aménagements de terrain pour un usage résidentiel;
- l'aménagement intérieur et extérieur des lieux relatif à une maison intergénération;
- dimensions minimales d'une case de stationnement pour personnes handicapées pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et d'utilité publique;
- la plantation d'arbres en cour avant pour les projets résidentiels;
- l'aménagement de terrain pour un usage industriel;
- la construction de certaines constructions accessoires pour un usage communautaire et d'utilité publique;
- l'affichage sur l'ensemble du territoire;
- matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- l'entreposage extérieur autorisé, aux catégories et à la hauteur d'entreposage;
- la modification des limites de certaines zones;
- certaines grilles des usages et normes concernant les usages, l'aménagement de terrain et les marges.

**ADOPTÉE**

*Madame la conseillère Julie Gauthier s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette question et est de retour dans la visioconférence à 16 h 46.*

**2021-03-059**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-01 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que ce règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- à la réfection de la chaussée de diverses rues (rues Brosseau et Beaulac) ;
- au resurfaçage de diverses rues (rues du Boulevard, Saint-Laurent et boulevard des Prés-Verts) ;
- à la réfection de la passerelle Charles-Péguy ;
- à la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer ;
- à la réfection de divers trottoirs et bordures ;
- au paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

**ATTENDU** qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme totale de 3 300 000 \$ comme suit:

- 2 950 468 \$ sur une période de vingt ans;
- 349 532 \$ sur une période de quinze ans;

**ATTENDU** que pour pourvoir aux sommes ci-haut mentionnées aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera affecté, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-E**

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$ POUR:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;
- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

**ADOPTÉE**

**2021-03-060**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 078 900 \$**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-02 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que ce règlement a pour objet de pourvoir aux dépenses en immobilisations suivantes:

- acquisition d'un chargeur sur roue/souffleur (remplacement AGCO);
- acquisition d'une charrue (remplacement de l'unité #145);
- acquisition d'une camionnette pour les loisirs (remplacement de l'unité #205);
- acquisition d'une camionnette pour l'horticulture (remplacement de l'unité #151)

**ATTENDU** qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 078 900 \$ comme suit:

- 903 900 \$ sur une période de dix ans
- 175 000 \$ sur une période de quinze ans.

**ATTENDU** que le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-E**

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE  
1 078 900 \$

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-M PROCÉDANT À UNE REFONTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-M CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Monsieur Allen Scott présente le projet de règlement numéro 1469-M procédant à une refonte du règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier et remplacer le règlement numéro 1466-M concernant son régime de retraite.

Le projet de règlement numéro 1469-M est déposé.

**AVIS DE MOTION 2021-03**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-M PROCÉDANT À UNE REFONTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-M CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1469-M procédant à une refonte du règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**2021-03-061**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ABRIBUS DE LA VILLE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé par demande de prix, auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des abribus de la Ville pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Entretien Vallée Verte inc.	76 262, 92 \$
Entretien Beau Terrain	94 854,38 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 76 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le déneigement des abribus de la Ville, pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vallée Verte inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 76 262,92 \$ selon les quantités spécifiées à la demande de prix. La demande de prix TP-20-136, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour l'année 2022, le cas échéant, soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2021-03-062**

**OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE DE REDYNAMISATION UNE VISION POUR LE COEUR DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est en plein développement et que celui-ci se poursuivra pour plusieurs années encore;

**ATTENDU** qu'il est opportun et même primordial que la Ville se dote d'une vision à long terme pour le développement des artères commerciales qui traversent la ville, soit le boulevard Taschereau et le chemin de Saint-Jean;

**ATTENDU** que la Ville a demandé à Rues Principales et Vivre en ville de lui produire une offre de services pour une étude permettant de jeter les bases de différents outils urbanistiques, des prochains plans triennaux d'immobilisations et de différentes politiques que la Ville pourrait adopter pour encadrer ce développement;

**ATTENDU** que cette étude permettra à la Ville de mettre en place les bases de documents de planification et d'intervention sur son territoire;

**ATTENDU** que le financement de cette étude se fera par l'entremise du programme *Fonds de développement des communautés* de la MRC de Roussillon ainsi que par le ministère de la Culture et des Communications.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat à Rues principales et Vivre en Ville pour la réalisation de l'étude de redynamisation *Une vision pour le cœur de La Prairie*.

**ADOPTÉE**

2021-03-063

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 25 février 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 279 448,80 \$ pour les activités financières, de 2 283 001,39 \$ pour les activités d'investissement et de 1 083 117,28 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

La directrice générale par intérim dépose, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'à l'article 21.1 du règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle, le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2021-03-064

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2021**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 200 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021, réparti comme suit :



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1335-E	33 200 \$
1349-E	19 000 \$
1383-E	35 900 \$
1389-E	10 400 \$
1400-E	45 000 \$
1400-E	7 600 \$
1423-E	724 000 \$
1423-E	273 500 \$
1423-E	7 100 \$
1423-E	150 500 \$
1434-E	999 200 \$
1434-E	811 600 \$
1434-E	155 800 \$
1434-E	721 000 \$
1437-E	442 600 \$
1437-E	29 200 \$
1437-E	734 400 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1349-E, 1383-E, 1400-E, 1423-E, 1434-E et 1437-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE LA PRAIRIE  
450 BOULEVARD TASCHEREAU  
LA PRAIRIE, QC  
J5R 1V1

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1349-E, 1383-E, 1400-E, 1423-E, 1434-E et 1437-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉE**

**2021-03-065**

### **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 200 000 \$ À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1335-E, 1349-E, 1383-E, 1389-E, 1400-E, 1423-E, 1434-E et 1437-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mars 2021, au montant de 5 200 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

648 000 \$	0,40000 %	2022
656 000 \$	0,50000 %	2023
666 000 \$	0,70000 %	2024
674 000 \$	1,00000 %	2025
2 556 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 99,00588

Coût réel : 1,38543 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

648 000 \$	0,50000 %	2022
656 000 \$	0,60000 %	2023
666 000 \$	0,85000 %	2024
674 000 \$	1,05000 %	2025
2 556 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,99200

Coût réel : 1,38934 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

648 000 \$	0,50000 %	2022
656 000 \$	0,60000 %	2023
666 000 \$	0,80000 %	2024
674 000 \$	1,05000 %	2025
2 556 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,95200

Coût réel : 1,39525 %

4 BMO NESBITT BURNS INC.

648 000 \$	0,50000 %	2022
656 000 \$	0,70000 %	2023
666 000 \$	0,90000 %	2024
674 000 \$	1,00000 %	2025
2 556 000 \$	1,10000 %	2026

Prix : 98,62200

Coût réel : 1,39868 %

5 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

648 000 \$	0,45000 %	2022
656 000 \$	0,50000 %	2023
666 000 \$	0,80000 %	2024
674 000 \$	1,05000 %	2025
2 556 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,88278

Coût réel : 1,43881 %

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 200 000 \$ de la Ville de La Prairie soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

**QUE** demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**QUE** le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 13 JANVIER 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-03-066**

**APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 13 JANVIER 2021**

**ATTENDU** la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 13 janvier 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 13 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-03-067**

**MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres du comité de circulation et de mobilité active comme suit:

Directeur adjoint du Service des travaux publics, ou son représentant;

Deux représentants de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

Greffière-adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques.

La greffière-adjointe agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

**2021-03-068**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL À LONG TERME ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET HYDRO-QUÉBEC (PISTE CYCLABLE ET AIRE DE TERRAIN DE JEUX)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail entre la Ville et Hydro-Québec en vertu duquel Hydro-Québec loue à la Ville une partie du lot 1 917 423 du cadastre du Québec pour deux sections de piste cyclable et une aire de terrain de jeux croisant l'emprise d'Hydro-Québec.

Ledit bail est consenti pour une période de 5 ans commençant rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par la suite, il se renouvelle par période de 5 ans, pour deux périodes additionnelles, à moins que la Ville n'avise Hydro-Québec par écrit au moins 6 (six) mois avant la fin du bail, de son intention de ne pas renouveler ledit bail.

**ADOPTÉE**

**2021-03-069**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET 9305-0490 QUÉBEC INC. (CONTENEUR DE RÉCUPÉRATION DE VITRES)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de location d'espaces de stationnement entre la Ville et 9305-0490 Québec inc. pour l'installation d'un conteneur de récupération de vitres sur une partie du lot 5 798 689 du cadastre du Québec, situé dans le projet communément appelé « Destination La Prairie ».

**ADOPTÉE**

**2021-03-070**

**MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres du comité concernant les personnes handicapées comme suit:

Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Monsieur Michel Bergeron (citoyen et représentant des personnes handicapées);

Représentant de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest);

Régisseur logistique et événement au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le régisseur logistique et événement agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

2021-03-071

**MISE À JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE LA FAMILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres de la commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille comme suit:

Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Régisseurs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

2021-03-072

**EXPOSITION DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD À LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que l'Association des artistes peintres affiliés de la Rive-Sud (AAPARS) est un organisme à but non lucratif, composé de près de 500 membres dont 90% sont des artistes de la Montérégie;

**ATTENDU** que l'AAPARS souhaite présenter son exposition Expo-Galerie 2021 à l'extérieur, sur un terrain appartenant à la Ville, les 29 et 30 mai 2021, si la santé publique permet les rassemblements de 250 personnes comme en 2020;

**ATTENDU** que l'AAPARS confirme que la Ville aurait le statut de partenaire majeur, avec tous ses privilèges de visibilité, et qu'elle s'engage à coordonner la publicité de l'événement de concert avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi qu'avec le Service des communications;

**ATTENDU** que l'AAPARS confère le titre de Président d'honneur à Monsieur Donat Serres, maire de La Prairie;

**ATTENDU** que l'AAPARS s'engage à respecter et à faire respecter les mesures sanitaires émises par la Santé publique par les artistes, membres du comité et visiteurs;

**ATTENDU** qu'un tel événement en arts visuels répond à deux des orientations de la politique culturelle de la Ville, soit « Proposer une offre culturelle diversifiée rejoignant tous les segments de la population » et « Renforcer les partenariats, la communication et la diffusion de l'offre culturelle »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la tenue de l'Expo-Galerie 2021, sans frais, à l'extérieur sur un terrain appartenant à la Ville, les 29 et 30 mai 2021.

**D'AUTORISER** le prêt de matériel à l'AAPARS, selon les disponibilités.

**D'AUTORISER** qu'un contrat de location du Théâtre du Vieux La Prairie soit fait au nom de l'AAPARS, et ce sans frais, pour la tenue de cet événement.

**ADOPTÉE**

**2021-03-073**

**MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** l'organigramme de la Ville, daté de février 2021, tel que présenté au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le présent organigramme remplace celui approuvé le 2 novembre 2020 en vertu de la résolution 2020-11-339.

**ADOPTÉE**

**2021-03-074**

**NOMINATION À TITRE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM POUR LES DEUX DIRECTEURS ADJOINTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE**

**ATTENDU** que le poste de directeur du Service des travaux publics et du génie est vacant depuis le début du mois d'octobre 2020;

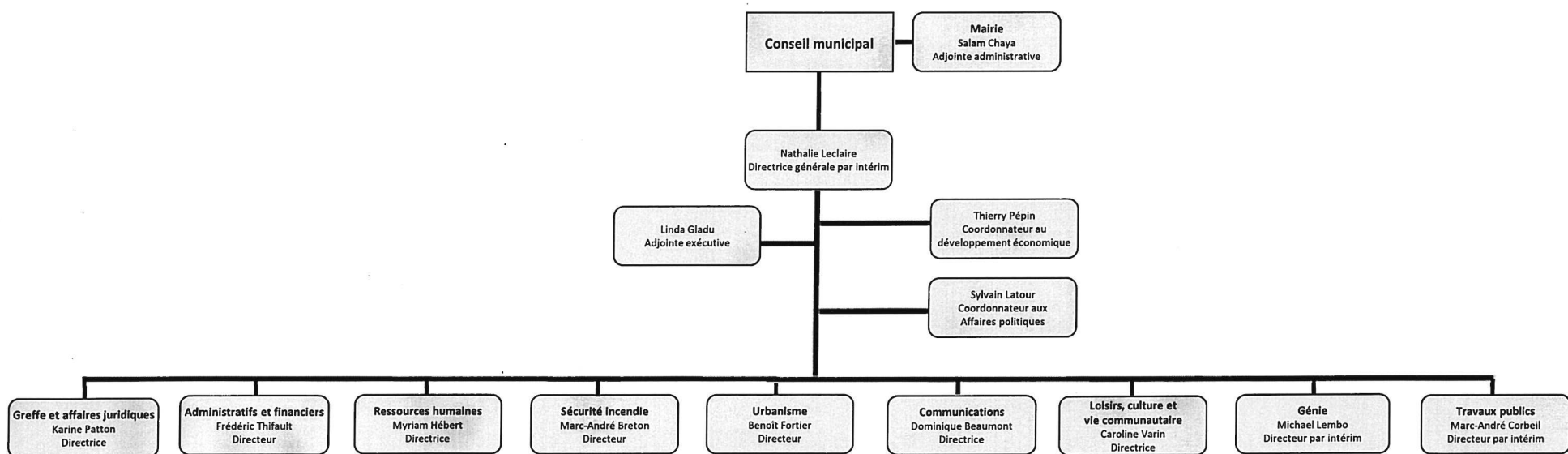
**ATTENDU** que le constat actuel est à l'effet qu'avec les nombreux projets en cours, il est recommandé de scinder le Service des travaux publics et du génie en deux services distincts, soit le Service des travaux publics et le Service du génie, et ce, afin de permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs organisationnels;

**ATTENDU** que par conséquent, deux postes de directeurs sont à combler, de façon intérimaire pour l'instant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte  
et résolu unanimement :



**Ville de La Prairie**  
**Organigramme de la Direction générale**  
**Février 2021**



" Ceci est le document annexé à la résolution  
2021-03-073 pour en faire partie intégrante. "

**D'OCTROYER** le titre de directeur du Service des travaux publics par intérim à monsieur Marc-André Corbeil à compter du 2 mars 2021, pour une période de trois (3) mois, soit jusqu'au 7 juin 2021.

**D'OCTROYER** le titre de directeur du Service du génie par intérim à monsieur Michael Lembo à compter du 2 mars 2021, pour une période de trois (3) mois, soit jusqu'au 7 juin 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-03-075**

**NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la décision de scinder le Service des travaux publics et du génie, il est opportun de repenser la structure du Service des travaux publics afin d'optimiser l'organisation du travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Alain Chalifoux à titre de directeur adjoint au Service des travaux publics, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service des travaux publics

Date prévue d'entrée en fonction: 2 mars 2021 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-03-076**

**EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION REVENUS ET ÉTATS FINANCIERS TEMPORAIRE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**ATTENDU** que le poste de chef de division revenus et états financiers aux Services administratifs et financiers est temporairement vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Sébastien Rheault, à titre de chef de division revenus et états financiers temporaire aux Services administratifs et financiers, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur des Services administratifs et financiers et trésorier

Date prévue d'entrée en fonction: 8 mars 2021 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-03-077**

**NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Cathy Lachapelle au poste de secrétaire au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 8 mars 2021 et elle sera soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-03-078**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** que madame Julie Bourdon a été embauchée à titre de secrétaire au Service de l'urbanisme en vertu de la résolution portant le numéro 2020-08-258 adoptée le 17 août 2020;

**ATTENDU** que madame Bourdon est entrée en fonction le 14 septembre 2020;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 27 janvier 2021;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à madame Julie Bourdon le statut d'employée permanente au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

**ADOPTÉE**

**2021-03-079**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE  
D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE  
LÉO-LECAVALIER**

**ATTENDU** que madame Lili Trudel a été embauchée à titre de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier en vertu de la résolution portant le numéro 2020-09-284 adoptée le 9 septembre 2020;

**ATTENDU** que madame Trudel est entrée en fonction le 23 septembre 2020;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 9 février 2021;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à madame Lili Trudel le statut d'employée permanente au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

**ADOPTÉE**

**2021-03-080**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMIS POUR CONSTRUCTION SUR  
LES TERRAINS DE LA NA30**

**ATTENDU** que le Service du génie travaille actuellement à régulariser certaines situations au niveau de l'autorisation de signature pour différents permis, lesquels sont en lien avec les travaux de construction réalisés et à être réalisés, sur les terrains de la NA30;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux demandes de permis dans le cadre de travaux de construction réalisés ou à être réalisés sur les terrains de la NA30.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 FÉVRIER 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-03-081**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-112 RELATIVE À UN PROJET D'AFFICHAGE AU 155, BOULEVARD TASCHEREAU - LOT 1 917 137 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CAFÉ STARBUCKS**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 155, boulevard Taschereau (lot 1 917 137 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux éléments suivants du règlement de zonage numéro 1250 :

- installation d'une seconde enseigne (Café Starbucks) d'une superficie de 2,31 m carrés sur une construction accessoire contraire à l'article 1066;
- une superficie totale d'affichage des deux enseignes projetées sur le mur avant de 4,62 m carrés alors qu'une superficie maximale de 3,47 m carrés est autorisée selon l'article 1075;

le tout, tel que montré sur le plan d'affichage 03 de 11, préparé par Montréal Néon, daté du 17 décembre 2020, accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2021-004 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 13 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 12 et le 27 février 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-082**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-114 RELATIVE À UNE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE AUX 401 À 405, RUE SAINT-GEORGES - LOT 1 916 835 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé aux 401 à 405, rue Saint-Georges (lot 1 916 835 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux éléments suivants du règlement de zonage numéro 1250 :

- une marge avant secondaire de 2,87 m (avec marge d'erreur de 0,15 m) au lieu des 4 m requis à la grille des usages et normes applicable;
- une largeur de l'accès à la rue Saint-Georges de 2,5 m au lieu des 3 m requis selon l'article 334;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, daté du 17 décembre 2020 accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2021-006 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 13 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 12 et le 27 février 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-083**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-117 RELATIVE À UNE CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE AU 210, AVENUE DU VICE-ROI - LOT 6 086 094 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 210, rue du Vice-Roi (lot 6 086 094 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 1250:

- un nombre de cases de stationnement de 18 cases au lieu des 23 cases requises, selon l'article 935;
- une marge latérale gauche minimale de 3 m au lieu des 4 m requis, selon la grille des usages et normes applicable;
- l'aménagement d'une zone tampon d'une largeur de 3 m au lieu des 5 m requis, selon l'article 983;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre, daté du 12 janvier 2021 accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2021-009 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 13 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 12 et le 27 février 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-084**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-005 RELATIVE À UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE AU 65, RUE PARADIS - LOT 1 914 779 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 65, rue Paradis (lot 1 914 779 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 1250:

- une distance entre la remise et le bâtiment principal de 1,94 m au lieu des 2 m requis, selon le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 161;
- une superficie de 15,4 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 15 m carrés pour une habitation unifamiliale (H-1), selon le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 163;

le tout, tel que montré sur le plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 18 décembre 2020, accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2021-014 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 12 et le 27 février 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-085**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-007 RELATIVE À UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL AU 1010, BOULEVARD TASCHEREAU (RESTAURANT A & W) - LOTS 5 069 814 ET 5 069 822 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 1010, boulevard Taschereau (lots 5 069 814 et 5 069 822 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger à la disposition suivante du règlement de zonage numéro 1250:

- une superficie de l'enseigne MENU projetée de 4,6 m carrés au lieu des 4 m carrés maximum prévus au 19<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1072;

le tout, tel que montré sur le plan d'affichage, préparé par Pattison Sign Group, daté du 7 octobre 2019, page 1, accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2021-016 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 12 et le 27 février 2021;



**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-086**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME - SÉANCES DU 13 JANVIER 2021 ET DU 3 FÉVRIER 2021**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2020-111 - 155, boulevard Taschereau (Café Starbucks) concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2020-113 - 401 à 405, rue Saint-Georges concernant une construction résidentielle;
- PIIA 2020-116 - 210, rue du Vice-Roi concernant un projet de construction institutionnelle;
- PIIA 2019-104 - 217, rue Saint-Jacques concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2021-001 - 191, rue Saint-Henri concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2021-004 - 5, rue du Beau-Fort concernant une construction accessoire;
- PIIA 2021-006 - 1010, boulevard Taschereau (Restaurant A & W) concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2021-008 - 584, chemin de Saint-Jean (Poissonnerie L'Éperlan) concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2021-009 - 164 à 170, chemin de Saint-Jean concernant une rénovation résidentielle / commerciale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de chacune des séances du 13 janvier 2021 et du 3 février 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-03-087**

**MISE À JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres de la commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts comme suit:

Directeur du Service de l'urbanisme;

Contremaître parcs, horticulture et environnement au Service des travaux publics;

Le contremaître parcs, horticulture et environnement agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Aucune question n'a été reçue.

**2021-03-088**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 17 h 27**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Karine Patton, greffière**